

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 132 (2006)
Heft: 11: Le complexe de la Maladière

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OBJECTIFS 2006-07 DE LA DIRECTION

Les objectifs de la direction pour les années 2006-2007 ont été au centre des débats de sa séance de mai. Elle a également traité les affaires à soumettre à la prochaine assemblée des délégués, mené une discussion de fond sur l'opportunité d'élargir le champ d'intervention de la **sia** dans le domaine de la passation de mandats, approuvé le projet de règlement «Conciliation et tribunal arbitral en matière de construction et d'immobilier» et précisé la réglementation concernant l'affiliation des diplômés des Hautes écoles spécialisées.

La direction a approuvé le rapport de gestion qui sera présenté à l'assemblée des délégués du 16 juin 2006. La **sia** y informe à nouveau de manière exhaustive sur ses multiples activités. Les autres objets statutaires concernant le bouclage très favorable des comptes annuels, l'accueil de l'Association Suisse des Architectes d'Intérieur (VSI.ASAI) en qualité de nouvelle société spécialisée de la **sia**, ainsi que des modifications des statuts des sections Zurich et Tessin.

Six priorités pour 2006-2007

La diversité des activités menées par la **sia** au sein de ses sections, sociétés spécialisées, groupes professionnels et commissions est extrêmement grande. De même, les affaires traitées par la direction tout au long de l'année couvrent un très large éventail de domaines. C'est pourquoi cette dernière a arrêté six thèmes prioritaires («Top Six») pour l'exercice à venir, soit: une passation des marchés adaptée à la pratique, une visibilité politique accrue, le renforcement des membres de la **sia**, la garantie d'un libre accès aux marchés avec la reconnaissance des qualifications professionnelles, les dangers natu-

rels et le renouvellement du patrimoine bâti, ainsi que les procédures de travail au sein de la **sia**. Une fois circonscrit par le comité exécutif de la direction, le développement de chacun de ces thèmes est placé sous la responsabilité d'un comité directeur désigné en son sein. La direction a donc chargé les comités responsables d'œuvrer à la mise en pratique des objectifs définis en y associant notamment les groupes professionnels lorsque cela est opportun.

Conciliation et tribunal arbitral

La direction a approuvé le projet de règlement «Conciliation et tribunal arbitral en matière de construction et d'immobilier». A l'initiative de l'Association suisse des propriétaires immobiliers (HEV Schweiz), la **sia** s'est associée à la Société suisse des entrepreneurs (SSE) et à la Chambre genevoise immobilière (CGI) pour élaborer un règlement destiné à accélérer et faciliter la résolution des conflits en matière de construction et d'immobilier. Ce règlement s'appliquera lorsque cela a été convenu dans le contrat conclu entre les parties. Des experts indépendants, issus des associations faitières susmentionnées, fonctionneront comme médiateurs, respectivement en qualité d'arbitres. Le secrétariat sera assuré par HEV Schweiz en Suisse alémanique et par la CGI en Suisse romande.

Membres associés

Depuis le 1^{er} mars 2006, la **sia** exige que les diplômés des Hautes écoles spécialisées qui souhaitent leur affiliation à titre de membres individuels soient préalablement inscrits au REG A. La direction a précisé la marche à suivre pour les diplômés des ETS ou HES qui ont adhéré à la **sia**, dès 2002, en qualité de membres associés et qui dispo-

saient ensuite en tant que membre d'un délai de six ans pour demander leur affiliation individuelle. Les personnes concernées qui peuvent déjà faire valoir un nombre suffisant d'années de pratique sont invitées à déposer leur dossier auprès de la **sia** d'ici fin 2006. Celles qui, à cette date, ne pourront attester d'une expérience professionnelle assez longue, disposeront encore d'un délai d'un an après expiration de cette disposition transitoire pour faire parvenir leur dossier de candidature. Passé ce nouveau délai, les membres associés devront d'abord solliciter leur inscription au REG A pour obtenir leur affiliation à titre de membre individuel.

Conférence européenne sur les aléas sismiques

En relation avec le choix de retenir les dangers naturels parmi ses thèmes prioritaires, la direction a accédé à la requête du groupe professionnel Génie civil en allouant un montant de 20 000 francs pour la «First European Conference on Earthquake Engineering and Seismology» qui se tiendra du 3 au 8 septembre 2006 à Genève. Ce financement permettra à de jeunes ingénieurs issus de pays pauvres de participer à la conférence et offrira un apéritif de bienvenue pour promouvoir les échanges entre congressistes.

Divers

Dans la perspective de la mise en consultation du règlement SIA144 «Règlement des appels d'offres pour les domaines de l'ingénierie et de l'architecture», la direction a mené une discussion de principe pour savoir si la **sia** devait intervenir au niveau de la passation des mandats. Telle que proposée dans le projet, la possibilité d'introduire une plainte auprès de la commission 144 à la suite de l'attribution

d'un mandat par un adjudicateur privé va en effet au-delà du champ d'intervention reconnu par les associations faîtières au niveau du lancement d'appels d'offres pour des prestations d'étude.

La direction a encore procédé à des élections dans diverses commissions ; est entrée en matière sur un projet de documentation **sia** concernant la collaboration avec des entrepreneurs généraux; a rejeté une requête de notice complémentaire au cahier technique SIA 2007 « La qualité dans la construction ». Si la gestion de la qualité est certes un aspect important de la construction, la direction estime toutefois qu'un dépliant destiné à l'application de ce cahier technique dans le cadre de petits projets ne répond guère à cette préoccupation.

Eric Mosimann, secrétaire général SIA

Priorités 2006-2007 (en bref)

1. Passation de marchés adaptée à la pratique

SIA 144 « Règlement des appels d'offres pour les domaines de l'ingénierie et de l'architecture » publié et reconnu ; suivi attentif de la révision de la LMP ; intégration au niveau adéquat des prestations de nature intellectuelle ; publication du cahier technique sur le droit d'auteur

2. Visibilité politique accrue

Présence et visibilité de la SIA dans la Berne fédérale ; renforcement de cette présence au niveau cantonal ; consolidation du bureau sia inter.national

3. Renforcement des membres de la SIA

SIA Service plébiscité par les membres bureaux actuels et nouveaux ; formation continue des membres SIA communiquée à l'interne et à l'externe ; distinction « Umsicht - Regards - Sguardi » comme véhicule publicitaire efficace du savoir-faire des membres sia

4. Garantie d'un libre accès aux marchés et reconnaissance des qualifications professionnelles

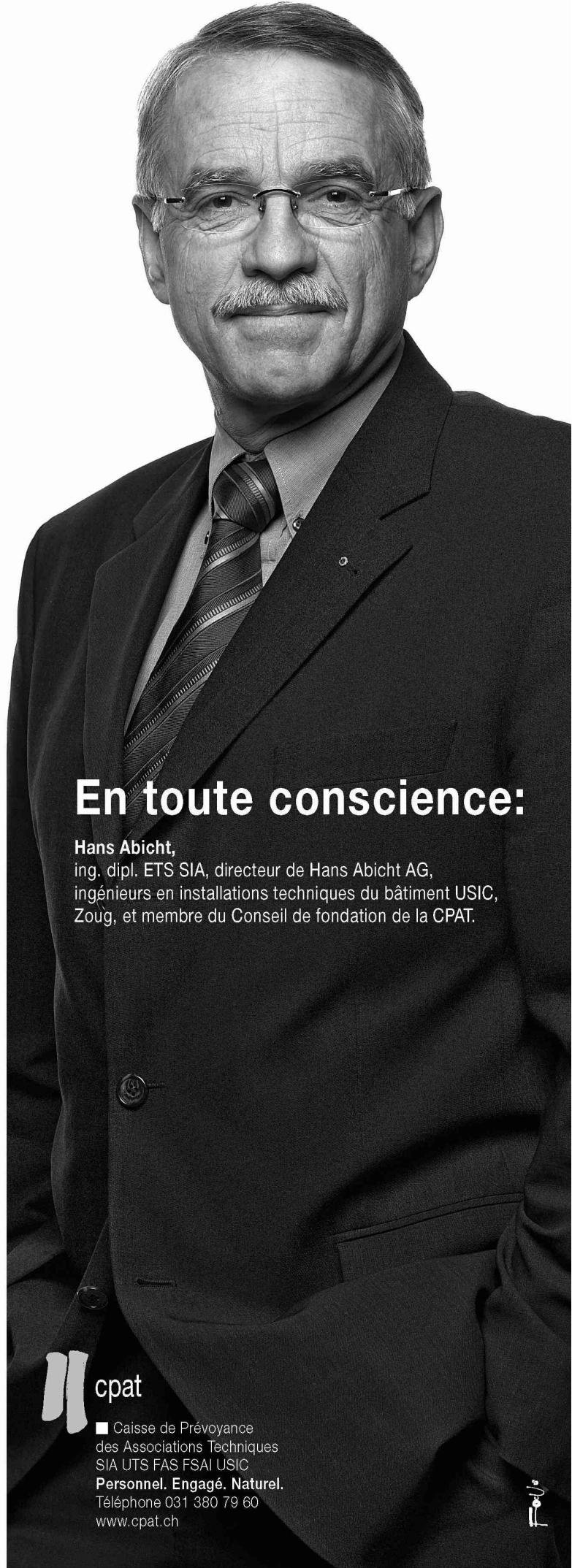
Motion 05.3473 « Accords bilatéraux. Faciliter l'accès pour les PME suisses aux marchés des pays membres de l'UE » mise en œuvre au sein du groupe de travail du Conseil fédéral,

5. Dangers naturels et renouvellement du patrimoine bâti

Projet renouvellement des structures porteuses ; définition de nouvelles normes de rénovation ; exigences reconnues et prises en compte dans le domaine des risques naturels (sécurité sismique, charges dues à la neige, etc.)

6. Consolidation des procédures de travail au sein de la SIA

Cahier des charges du SG précisé ; modes d'affiliation clarifiés (choix du groupe professionnel, affiliation comme membre bureau lié à la profession du membre individuel)



En toute conscience:

Hans Abicht,

ing. dipl. ETS SIA, directeur de Hans Abicht AG,
ingénieurs en installations techniques du bâtiment USIC,
Zoug, et membre du Conseil de fondation de la CPAT.



■ Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI USIC
Personnel. Engagé. Naturel.
Téléphone 031 380 79 60
www.cpat.ch



ARCHITECTES ET INGÉNIEURS FACE AU DÉFI ÉNERGÉTIQUE

Le secteur du bâtiment, gros consommateur, a un potentiel innovateur pour contribuer à des économies énergétiques significatives. Il est donc opportun pour le politique d'étudier les moyens pour assainir le parc immobilier.

Si l'on tient compte du chauffage, de l'éclairage, de la climatisation et de la construction, les bâtiments d'habitation et administratifs absorbent près de 45% de l'énergie consommée en Suisse¹. La majeure partie de cette énergie consommée est d'origine fossile, mazout et gaz.

Cette consommation pose un double problème, environnemental et économique. D'une part, les émissions de CO₂ et d'autres polluants atmosphériques sont importantes, d'autre part, le coût de l'énergie dans le budget des ménages et des entreprises est de plus en plus important, en raison de la hausse des prix du pétrole et du gaz. Vu le caractère limité des réserves pétrolières, gazières et des capacités d'extraction ainsi que le rythme élevé de la croissance mondiale, il est peu probable que les prix baissent. Au contraire.

¹ <http://www.bfe.admin.ch/energie/00567/00569/index.html?lang=fr>

Le secteur du bâtiment est aussi celui dans lequel les plus grandes économies sont possibles, comme le montre le tableau ci-dessous. La moyenne du parc immobilier existant consomme 1400 MJ/m² alors que les bâtiments les plus récents, construits selon des standards *minergie-P* ou équivalents, en consomment le tiers. De surcroît, ces bâtiments modernes ou rénovés peuvent couvrir leurs besoins par des énergies renouvelables (bois et géothermie notamment).

On voit donc l'importance qu'il y a à optimiser le bilan énergétique et environnemental des bâtiments, anciens ou nouveaux. Un bâtiment mal conçu ou qui ne peut être assaini qu'à un prix disproportionné, coûte et pollue inutilement pendant des décennies en raison de sa longévité.

Pour les architectes et les ingénieurs, le défi est considérable et la sia encourage ses membres à le relever. L'enjeu n'est du reste pas que technique et architectural, mais aussi économique. Les décisions des maîtres d'ouvrages dépendent de différents paramètres: prix des énergies, prix des différentes technologies à l'investissement et à l'usage, possibilités de montages financiers.

A cet égard, le cadre juridique et politique à une influence décisive. La direction esquissée par les Chambres fédérales lors de la session de mars 2006 sur l'introduction d'une taxe CO₂ sur les combustibles et l'affectation d'une partie du produit à l'assainissement du parc de bâtiments, en est la preuve.

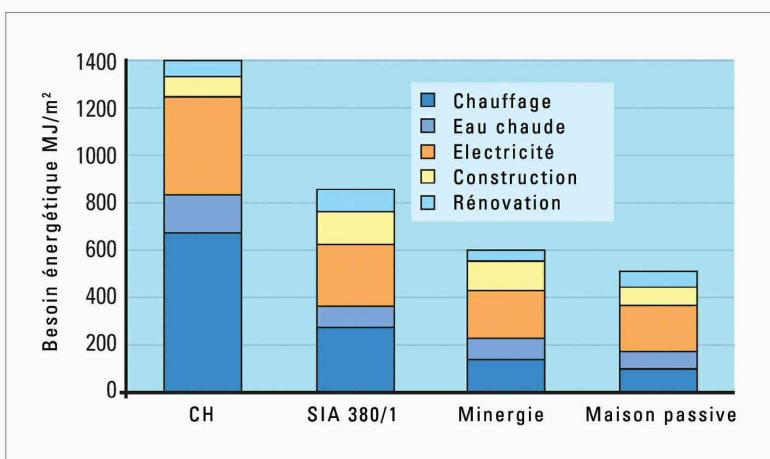
L'assainissement du parc immobilier suisse constitue un défi de taille. La sia et surtout ses membres sont prêts à le relever.

Andreas Bernasconi, vice-président SIA

LA SIA RENCONTRE LES PARLEMENTAIRES

Le 20 juin 2006 la direction de la sia rencontrera à Berne une délégation de parlementaires du Conseil National et du Conseil des États. A l'ordre du jour figurent le partage des compétences à l'intérieur de l'administration fédérale, les difficultés des PME suisses à l'accès au marché européen et la question de l'énergie (voir article précédent). Les rencontres avec les parlementaires sont devenues une tradition appréciée par les intervenants. Elles permettent à la sia de sensibiliser le monde politique sur des thèmes particuliers ayant une influence directe sur l'activité de ses membres.

(SIA)



NORMES « CONSERVATION DES STRUCTURES PORTEUSES »

L'état de conservation des structures porteuses est l'ultime garant de la sécurité des usagers. Et les ingénieurs civils n'ont nul besoin d'événements comme les effondrements à Gretzenbach ou Bad Reichenhall pour leur rappeler cette vérité fondamentale. Sur les quelque 36 milliards de francs annuellement affectés à l'entretien et à la maintenance du patrimoine bâti en Suisse, une bonne part est en effet consacrée aux structures porteuses.

Journée d'information Holcim sur le béton

Dans ce contexte, la série de normes projetée par la commission des normes de structures de la **sia** (KTN/CNS) revêt une importance évidente et bénéficie de l'appui de l'administration comme de l'économie privée. Outre la **sia** et la Confédération (KBOB, OFROU), les principaux partenaires du projet réunissent les cantons, les associations professionnelles, l'industrie et les assurances. A l'été 2006, la commission des normes SIA 260 prévoit de lancer une première consultation partielle portant sur la 7^e mouture des textes élaborés. Quant à la procédure de consultation officielle, elle devrait avoir lieu début 2008, en même temps que celle des normes spécifiques aux divers modes de construction.

Peter Ritz, chef du projet SIA 260

Recueil analogue aux normes sur les structures porteuses

La série de normes (les titres indiqués sont des appellations provisoires) consacrées à la conservation s'articulera selon le modèle des normes de structures publiées en 2003, soit :

- SIA 269: Bases pour l'élaboration de projet de structures porteuses
- SIA 269/1: Actions sur les structures porteuses
- SIA 269/2: Construction en béton
- SIA 269/3: Construction en acier
- SIA 269/4: Construction mixte acier-béton
- SIA 269/5: Construction en bois
- SIA 269/6: Maçonnerie
- SIA 269/7: Géotechnique

SECTION VAUDOISE

Candidatures au titre de membre individuel

- *Reymond Louis-Philippe*, ing. civil EPFL
- *Rojas Rafael*, ing. civil EP Madrid EUR ING, REG A

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles dans un délai de quinze jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises à la direction de la **sia** à Zurich.

(SIA-Vd)

le 4 octobre 2006 EPFL, Écublens

Les bétons de fibres.

Tel sera le thème de la 5^e Journée d'information Holcim, qui aura lieu le mercredi 4 octobre 2006 au sein de l'EPFL et qui sera conduite par les Professeurs Eugen Brühwiler et Aurelio Muttoni de l'EPFL-ENAC-ISS.

Plusieurs sujets touchant aux bétons de fibres seront développés par des conférenciers hautement spécialisés : en premier lieu seront abordés les différents types de bétons de fibres, leurs performances et les bases de leur dimensionnement, ainsi que divers exemples de réalisations récentes avec des bétons à fibres métalliques. Après une courte pause, les développements en cours et les premières applications pilotes de bétons de fibres ultra performants (BFUP) seront présentés, que ce soit pour la réfection d'ouvrages ou la réalisation d'éléments

de structures préfabriquées, comme par exemple la toiture du péage autoroutier du viaduc de Millau en France. Le programme s'achèvera par un exposé sur les perspectives d'avenir des BFUP dans le domaine de la préfabrication.

Après le repas de midi offert aux participants, ceux-ci seront invités par les Professeurs Brühwiler et Muttoni à suivre une visite facultative du laboratoire d'essais de structures de l'EPFL-ENAC-ISS, lors de laquelle seront présentés plus en détail les différents projets de recherche actuellement en cours dans le domaine des BFUP.

L'inscription pour la journée sera possible dès le mois de juillet 06 auprès de Holcim (Suisse) SA. La finance d'inscription est de CHF 150.-.



Holcim (Suisse) SA
Ventes et Distribution Ciments
CH-1312 Eclépens
Tél. +41 (0)58 850 92 55
Fax +41 (0)58 850 92 90
ventecim-ch@holcim.com
www.holcim.ch